



Adaptalia Métiers Santé

Transports Routiers de Marchandises - IDCC : 16

Formules socles à la main de l'entreprise

Surcomplémentaires facultatives à la charge et au choix du salarié

	Mini	Confort	Bien-être
--	------	---------	-----------

Formule 1	Formule 2
-----------	-----------

HOSPITALISATION (Y COMPRIS FRAIS DE MATERNITÉ)			
Frais de séjour			
Frais de séjour dans un établissement conventionné	225% BR-MR	280 % BR - MR	450 % BR - MR
Frais de séjour dans un établissement non conventionné	225% BR-MR	280 % BR - MR	450 % BR - MR
Honoraires			
Médecins adhérents à l'un des DPTAM	250% BR-MR	330 % BR - MR	450 % BR - MR
Médecins non adhérents à l'un des DPTAM	130% BR-MR	200 % BR - MR	200 % BR - MR
Forfait journalier hospitalier	100 % FR - MR	100 % FR - MR	100 % FR - MR
Forfait actes lourds	100 % forfait	100 % forfait	100 % forfait
Chambre particulière			
Chambre particulière (par jour)	2,5 % PMSS	2,5 % PMSS	3 % PMSS
Frais d'accompagnement			
Frais d'accompagnement d'un enfant de moins de 16ans (par jour)	1,5 % PMSS	2 % PMSS	2,5 % PMSS
Hospway			
Pour préparer au mieux votre hospitalisation ou celle d'un proche, le service Hospway vous permet de faire une recherche d'établissement parmi 200 pathologies sur la zone géographique souhaitée. Les données sont issues des 20 millions d'hospitalisations en France, à la fois lourdes et fréquentes.	Oui	Oui	Oui
SOINS COURANTS			
Maternité			
Forfait maternité (par enfant, en cas de naissances ou d'adoptions multiples le forfait est doublé)	11% PMSS	12 % PMSS	15 % PMSS
Honoraires médicaux			
Consultation ou visite d'un médecin généraliste adhérent à l'un des DPTAM	150% BR-MR	270 % BR - MR	450 % BR - MR
Consultation ou visite d'un médecin généraliste non adhérent à l'un des DPTAM	130% BR-MR	200 % BR - MR	200 % BR - MR
Consultation ou visite d'un médecin spécialiste adhérent à l'un des DPTAM	200% BR-MR	270 % BR - MR	450 % BR - MR
Consultation ou visite d'un médecin spécialiste non adhérent à l'un des DPTAM	130% BR-MR	200 % BR - MR	200 % BR - MR
Actes techniques médicaux, et actes de chirurgie pratiqués par un médecin adhérent à l'un des DPTAM	200% BR-MR	270 % BR - MR	450 % BR - MR
Actes techniques médicaux, et actes de chirurgie pratiqués par un médecin non adhérent à l'un des DPTAM	130% BR-MR	200 % BR - MR	200 % BR - MR

85 % BR	160 % BR
85 % BR	160 % BR
85 % BR	160 % BR
65 % BR	100 % BR
non garanti	non garanti
non garanti	non garanti
0,4 % PMSS	1,2 % PMSS
0,2 % PMSS	0,4 % PMSS
non garanti	non garanti
6 % PMSS	12 % PMSS
55 % BR	100 % BR
35 % BR	80 % BR
55 % BR	100 % BR
35 % BR	80 % BR
55 % BR	100 % BR
35 % BR	80 % BR

Contactez nous au 04 93 08 26 50 pour une étude gratuite. Ou en ligne : <https://entreprise.axa.mon-assurance.fr/>



Adaptalia Métiers Santé

Transports Routiers de Marchandises - IDCC : 16

Formules sociales à la main de l'entreprise

Surcomplémentaires facultatives à la charge et au choix du salarié

	Mini	Confort	Bien-être
--	------	---------	-----------

Formule 1	Formule 2
-----------	-----------

Imagerie médicale

Actes d'imagerie, échographies et dopplers pratiqués par un médecin adhérent à l'un des DPTAM	150% BR-MR	270 % BR - MR	450 % BR - MR
---	------------	---------------	---------------

Actes d'imagerie, échographies et dopplers pratiqués par un médecin non adhérent à l'un des DPTAM	100 % BR - MR	200 % BR - MR	200 % BR - MR
---	---------------	---------------	---------------

Analyses et examens de laboratoire

Analyses et examens de laboratoire pris en charge par la Sécurité sociale	100 % BR - MR	210 % BR - MR	300 % BR - MR
---	---------------	---------------	---------------

Honoraires paramédicaux

Les actes pratiqués par les auxiliaires médicaux : les infirmiers, les masseurs kinésithérapeutes, les orthophonistes, les orthoptistes et les pédicures-podologues	100 % BR - MR	210 % BR - MR	300 % BR - MR
---	---------------	---------------	---------------

Médicaments

Médicaments pris en charge par la Sécurité sociale	100 % BR - MR	100 % BR - MR	100 % BR - MR
--	---------------	---------------	---------------

Médicaments homéopathiques prescrits figurant sur la liste des produits ayant une autorisation de mise sur le marché de l'Agence Nationale de Sécurité du Médicament (par an et par bénéficiaire)	60 euros	60 euros	60 euros
---	----------	----------	----------

Matériel médical

Appareillage, prothèses, produits et prestations diverses pris en charge par la Sécurité sociale	100 % BR - MR	175 % BR - MR	400 % BR - MR
--	---------------	---------------	---------------

Médecines non conventionnelles

Médecine douce réalisée par un praticien disposant d'un numéro ADELI, RPPS ou FINESS (par année civile et par bénéficiaire)	110 euros ⁽¹⁾	170 euros ⁽¹⁾	180 euros ⁽¹⁾
---	--------------------------	--------------------------	--------------------------

Prévention

Tout acte de prévention prévu à l'article R 871-2 du code de la Sécurité sociale	100 % BR - MR ⁽²⁾	100 % BR - MR ⁽²⁾	100 % BR - MR ⁽²⁾
--	------------------------------	------------------------------	------------------------------

Dépistage Hépatite B	100 % BR - MR	210 % BR - MR	300 % BR - MR
----------------------	---------------	---------------	---------------

Test de dépistage des virus impliqués dans le cancer du col de l'utérus (Test HPV), dans la limite d'une prise en charge tous les 3 ans	100 % BR - MR	210 % BR - MR	300 % BR - MR
---	---------------	---------------	---------------

Médicaments et produits à base de nicotine, non pris en charge par la Sécurité sociale, prescrits par un médecin dans un but de sevrage tabagique, avec autorisation de mise sur le marché ou norme Afnor, par année civile	65 euros	65 euros	100 euros
---	----------	----------	-----------

Les séances d'activité physique prescrites et adaptées aux affections définies par l'article D1172-2 du Code de la santé publique. L'activité physique doit être dispensée par un professionnel de santé ou un professionnel titulaire d'un diplôme ou certification, tels que définis à l'article D1172-2 du Code de la santé publique, par année civile	200 euros	200 euros	200 euros
---	-----------	-----------	-----------

Vaccins prescrits par un médecin non pris en charge par la Sécurité sociale dans les conditions prévues par leur autorisation de mise sur le marché (par année civile)	20 euros	190 euros	190 euros
--	----------	-----------	-----------

55 % BR	100 % BR
---------	----------

35 % BR	80 % BR
---------	---------

non garanti	90 % BR
-------------	---------

non garanti	90 % BR
-------------	---------

non garanti	non garanti
-------------	-------------

non garanti	non garanti
-------------	-------------

45 % BR	65 % BR
---------	---------

50 euros	90 euros
----------	----------

Oui ⁽³⁾	Oui ⁽³⁾
--------------------	--------------------

non garanti	90 % BR
-------------	---------

non garanti	90 % BR
-------------	---------

20 euros	30 euros
----------	----------

non garanti	non garanti
-------------	-------------

190 euros	190 euros
-----------	-----------



Adaptalia Métiers Santé

Transports Routiers de Marchandises - IDCC : 16

Formules sociales à la main de l'entreprise

Surcomplémentaires facultatives à la charge et au choix du salarié

	Mini	Confort	Bien-être
--	------	---------	-----------

Formule 1	Formule 2
-----------	-----------

Autres postes

Frais de Transports	115 % BR - MR	190 % BR - MR	215 % BR - MR
Cure thermique : frais médicaux, frais de séjour et frais de transport (forfait par année civile)	non garanti	100 % BR - MR ⁽⁵⁾	100 % BR - MR ⁽⁶⁾
Séances d'accompagnement réalisées par un psychologue et prises en charge par la Sécurité sociale	100 % BR - MR	100 % BR - MR	100 % BR - MR

30 % BR	80 % BR
100 % BR ⁽⁴⁾	100 % BR ⁽⁵⁾
non garanti	non garanti

Téléconsultation

La Téléconsultation Médicale permet aux salariés de consulter un médecin par téléphone ou vidéo 24/7. Numéro de téléphone sans surcoût Depuis la France : 36 33 / Depuis l'étranger : +33 1 55 92 27 54	Oui	Oui	Oui
---	-----	-----	-----

non garanti	non garanti
-------------	-------------

My Easy Santé

Le programme de prévention digital My Easy Santé vous aide à préserver, améliorer votre santé au quotidien et réduire vos facteurs de risque.	Oui	Oui	Oui
---	-----	-----	-----

non garanti	non garanti
-------------	-------------

AIDES AUDITIVES

Aides auditives ⁽¹³⁾

Équipement 100% Santé	100 % PLV - MR	100 % PLV - MR	100 % PLV - MR
Équipement à tarif libre de classe 2 pour les adultes	600 euros - MR	660 euros - MR	1600 euros - MR
Équipement à tarif libre de classe 2 pour les enfants	1700 euros - MR	1700 euros - MR	1700 euros - MR
Accessoires, entretien et piles pris en charge par la Sécurité sociale	150 % BR - MR	165 % BR - MR	400 % BR - MR

non garanti	non garanti
180 euros	260 euros
300 euros	300 euros
45 % BR	65 % BR

DENTAIRE

Soins et prothèses 100% Santé

Soins (hors 100% Santé)

Consultations, soins courants, radiologie et parodontologie pris en charge par la Sécurité sociale	100 % BR - MR	200 % BR - MR	450 % BR - MR
Parodontologie non prise en charge par la Sécurité sociale (forfait par année civile)	non garanti	non garanti	220 euros

non garanti non garanti

70 % BR	100 % BR
non garanti	280 euros

Prothèses (hors 100% Santé)

Prothèses à tarifs limités	200 % BR - MR ⁽⁷⁾	315 % BR - MR ⁽⁷⁾	400 % BR - MR ⁽⁷⁾
Prothèses à tarifs libres	200% BR-MR	315 % BR - MR	400 % BR - MR

50 % BR ⁽⁷⁾	170 % BR ⁽⁷⁾
50 % BR	170 % BR

Orthodontie

Orthodontie prise en charge	200% BR-MR	220 % BR - MR	400 % BR - MR
Orthodontie non prise en charge (par semestre dans la limite de 4 semestres consécutifs)	100 euros	100 % BR Reconstituée ⁽⁸⁾	100 % BR Reconstituée ⁽⁸⁾

70 % BR	70 % BR
100 % BR	100 % BR
Reconstituée ⁽⁸⁾	Reconstituée ⁽⁸⁾

Prothèses fixes non prises en charge par la Sécurité sociale

Pilier de bridge sur dent saine (dans la limite de 3 dents par an)	non garanti	220 % BR Reconstituée	400 % BR Reconstituée
--	-------------	-----------------------	-----------------------

100 % BR Reconstituée	220 % BR Reconstituée
-----------------------	-----------------------



Adaptalia Métiers Santé

Transports Routiers de Marchandises - IDCC : 16

Formules socles à la main de l'entreprise

Surcomplémentaires facultatives à la charge et au choix du salarié

	Mini	Confort	Bien-être
Implantologie dentaire non prise en charge par la Sécurité sociale			
Implantologie dentaire (pilier + implant) dans la limite de 3 actes par an	3% PMSS	8 % PMSS	12 % PMSS
OPTIQUE			
Verres et monture ⁽⁹⁾			
Equipements 100 % Santé	100 % PLV - MR	100 % PLV - MR	100 % PLV - MR
Equipements à tarif libre avec des Verres Simples	280 euros - MR	420 euros - MR	420 euros - MR
Equipements à tarif libre avec des Verres Complexes	340 euros - MR	640 euros - MR	700 euros - MR
Equipements à tarif libre avec des Verres Très complexes	360 euros - MR	640 euros - MR	800 euros - MR
dont un remboursement de la monture à tarif libre (Classe B) limité à :	100 euros - MR	100 euros - MR	100 euros - MR
Autres postes Optique			
Lentilles de contact correctrices prises en charge par la Sécurité sociale	6 % PMSS ⁽¹⁰⁾	10 % PMSS ⁽¹⁰⁾	10 % PMSS ⁽¹⁰⁾
Lentilles de contact correctrices non prises en charge par la Sécurité sociale (y compris jetables)	2,5 % PMSS ⁽¹¹⁾	10 % PMSS ⁽¹¹⁾	10 % PMSS ⁽¹¹⁾
Opération de la myopie ou de l'hypermétropie	non garanti	10 % PMSS ⁽¹²⁾	16 % PMSS ⁽¹²⁾
Itelis			
Le Réseau Itelis permet aux assurés d'avoir accès à des soins de qualité, en protégeant leur budget.	Oui	Oui	Oui

Formule 1	Formule 2
non garanti	7 % PMSS
non garanti	non garanti
68 euros	169 euros
78 euros	287 euros
78 euros	287 euros
non garanti	non garanti
1,5 % PMSS ⁽¹¹⁾	2,5 % PMSS ⁽¹¹⁾
7,5 % PMSS ⁽¹¹⁾	8,5 % PMSS ⁽¹¹⁾
8 % PMSS ⁽¹²⁾	10 % PMSS ⁽¹²⁾
non garanti	non garanti

4/2022

(1) Spécialités prises en charge: Acupuncture, Ostéopathie, Chiropractie, Diététique (2) Remboursement minimum sinon remboursement selon le poste auquel il est rattaché. (3) selon le poste auquel il est rattaché (4) + un forfait de 7% du PMSS pour le transport et l'hébergement. (5) + un forfait de 8% du PMSS pour le transport et l'hébergement. (6) + un forfait de 9% du PMSS pour le transport et l'hébergement. (7) dans la limite de 100% PLV-MR (8) pour les traitements commencés après 16 ans. Le remboursement est reconstitué sur la base du TO90. (9) Nous limitons notre prise en charge à 1 monture et 2 verres tous les deux ans à compter de la date de délivrance de l'équipement précédent; à l'exception des cas pour lesquels un renouvellement anticipé est prévu dans la liste mentionnée à l'article L165-1 du code de la Sécurité sociale, notamment pour les enfants de moins de 16 ans et en cas d'évolution de la vue : la modification de correction doit être justifiée par la fourniture d'une nouvelle prescription médicale ou d'un justificatif de l'opticien. Pour les assurés presbytes ne voulant ou ne pouvant pas avoir des verres progressifs, il est possible de faire réaliser un équipement pour la vision de loin et un équipement pour la vision de près tous les 2 ans. Pour un équipement dont les verres relèvent de deux classes différentes, la garantie applicable est la moyenne des garanties de chaque classe. Verres simples: Avec verres uni-focaux Sphère entre -6 et 6, Sphérocyllindrique entre -6 et 0 et Cylindre inf = 4, Sphérocyllindrique > 0 et (Sphère + Cylindre) inf = 6, Verres complexes : Avec verres uni-focaux, Sphère hors zone -6 et 6 Sphérocyllindrique entre -6 et 0 et Cylindre > 4, Sphérocyllindrique inf -6 et Cylindre sup = 0,25 Sphérocyllindrique > 0 et (Sphère + Cylindre) > 6, Avec verres multifocaux Sphère entre -4 et 4, Sphérocyllindrique entre -8 et 0 et Cylindre inf = 4, Sphérocyllindrique > 0 et (Sphère + Cylindre) inf = 8, Verres très complexes : Avec verres multifocaux Sphère hors zone -4 et 4, Sphérocyllindrique entre -8 et 0 et Cylindre inf = 4, Sphérocyllindrique < -8 et Cylindre sup = 0,25, Sphérocyllindrique > 0 et (Sphère + Cylindre) > 8, (10) forfait global tous les 2 ans, au delà la

Document non contractuel

AXA France Vie. Entreprise régie par le Code des assurances - Société anonyme au capital de 487 725 073,50 € - 310 499 959 RCS Nanterre. Siège social : 313 Terrasses de l'Arche 92727 Nanterre Cedex • AXA Assurances Vie Mutuelle : Société d'Assurance Mutuelle sur la vie et de capitalisation à cotisations fixes Siren 353 457 245 • Siège social : 313, Terrasses de l'Arche 92727 Nanterre cedex. • AXA Assistance France. S.A au capital de 2 082 094 € - 311 338 339 R.C.S. Nanterre. SIRET 311 338 339 00071. Siège social : 6, Rue André Gide 92320 Châtillon • Itelis SA à Directoire et Conseil de Surveillance au capital de 5 452 135,92 € - 440 358 471 RCS PARIS Mandataire d'assurance immatriculé à l'ORIAS sous le n°10058758 - Immeuble « Le Diapason » - 218 avenue Jean Jaurès - 75019 Paris. La société AXA PEOPLE PROTECTOR SERVICES, S.A UNIPERSONNELLE dont le siège social situé à Madrid, Emilio Vargas, 6, CP 28043, C.I.F n A-86154341 et dûment inscrit dans le Registre du Commerce de Madrid, Volume 28.459, Feuillet 201, section 8, feuille numéro 512.428, inscription 1 #, édite l'application mobile et la version web Easy Santé (www.myeasysante.fr).